

ESS et capitalisme, des relations incestueuses ?

par Adelphe de Taxis du Poët

Capitalisme et ESS, deux termes souvent jugés antagonistes. Pourtant, leurs relations sont étroites mais ambiguës. L'ambition de ce texte est de proposer quelques éléments d'analyse, bien évidemment discutables. Il repose sur deux postulats, présente une définition de l'ESS et de ses relations avec le capitalisme et l'Etat, relations que précisent une périodisation sommaire, et, enfin, débouche sur quelques interrogations et réflexions problématiques.

Deux postulats, tout d'abord.

* Le premier est que le mode de production capitaliste, l'ESS et l'Etat ont partie liée : le capitalisme s'articule à des économies qu'il domine (économies domestique, publique, sociale et solidaire, des pays périphériques,...) quand l'Etat, avec son autonomie propre, déploie des modes de régulation en phase avec les formes dominantes de l'économie.

* Le second est que, lorsque des crises systémiques éclatent, de nouvelles institutions se cherchent pour de nouvelles articulations, redonnant force et vigueur à la dimension politique de l'action publique, aux mouvements sociaux, citoyens... et donc à l'ESS, « porteuse » d'innovation sociale.

Ce que Polanyi résume ainsi : « toute l'histoire des sociétés industrielles des XIXe et XXe siècles est l'histoire des luttes et des compromis mis en œuvre (mesures politiques et juridiques, système de protection sociale, conventions collectives, régulation keynésienne) pour protéger la société des périls inhérents à la logique du marché autorégulateur » (« la grande transformation » cité par FO cadres : « Les Contrats à Impact Social. Du vécu des acteurs à l'histoire d'une tentative de rationalisation économique de l'économie sociale et solidaire »).

I définition et poids

La loi de juillet 2014 propose la définition suivante:

* Elle est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

* Elle est régie par deux principes, la gouvernance démocratique (ie non liée à la détention du capital) et le partage de la valeur (la majorité ou la totalité des excédents mis au service du développement de l'activité d'utilité sociale ou l'intérêt collectif).

* et regroupe cinq familles : associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises commerciales de l'ESS, ces dernières devant respecter des conditions d'exercice particulières (une utilité sociale représentant les 2/3 CA et ayant un impact sur le modèle économique, un partage de la valeur grâce à l'encadrement des salaires).

C'est dire si son unité n'est pas donnée. Au demeurant, l'élargissement progressif de ses frontières se traduit par une édulcoration de ses principes fondateurs : de la lucrativité limitée au partage de la valeur, de la société de personne - un homme, une voix - à la gouvernance démocratique.

Cette diversité se retrouve dans les chiffres : l'ESS pèse 13,7% de l'emploi privé, 10,6% de l'emploi salarié total, et environ 10 % du Pib (6% en 1980).

Elle est composée de 155 000 employeurs (soit 5 % des 4,3 M entreprises en France) dont 80 % sont des associations animées par 12 M de bénévoles.

- l'analyse sectorielle montre sa forte présence dans les services : 60 % des emplois de l'action sociale, du sport et les loisirs ; 30 % dans la culture, la finance et l'assurance, 20 % dans l'enseignement. Elle compte pour 40% du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire, 30% de celui du commerce de détail, plus de 60% pour la banque de dépôt et des assurances IARD.

Voilà pour la définition et quelques chiffres.

II. une périodisation grossière

L'hypothèse qui sous-tend cette périodisation est que l'ESS est soumise à une polarisation qui l'attire vers le pôle principal de la régulation auquel elle s'adapte mais que sa permanence au travers des âges du capitalisme témoigne d'une dimension anthropologique, à savoir la coopération comme constitutive de l'humanité, dans des formes diverses selon le temps et l'espace.

L'ESS n'est donc pas le trait d'union entre le marché et l'Etat mais relève d'une vision politique, d'organisations et de pratiques dont Robert Boyer dit qu'elles "sont souvent inspirées, en même temps et parfois principalement, par des aspirations à l'émancipation individuelle et collective, ou par un soutien aux mouvements sociaux"(in "L'Économie sociale et solidaire Une utopie réaliste pour le xxi^e siècle").

Ses acteurs la disent fille de la nécessité et vectrice de l'innovation sociale.

Elle est aussi fille des Lumières et petite sœur du capitalisme, toutes deux fondées sur la fiction de la figure de l'individu.

Et elle cousine avec l'Etat et l'évolution de ses fonctions.

Dès lors, un découpage en trois périodes permet une caractérisation de ces relations:

* De la mi XVIII^{ème} siècle aux trente glorieuses : naissance et reconnaissance.

Une période fondatrice où un capitalisme sauvage voit se créer les formes historiques de ce qui se nommera l'économie sociale, dans un climat d'effervescence politique et social très vif quand l'Etat lui-même se structure.

* Les Trente Glorieuses : coopération et instrumentalisation.

un capitalisme domestique voit l'acmé de l'ESS dans une relation forte avec l'Etat dit providence, qu'elle inspire et auquel elle contribue.

* Depuis la crise de 1973 et surtout depuis les années 80 : banalisation et financiarisation.

un capitalisme financier mondialisé débouche sur un élargissement de ses frontières, devenue économie sociale et solidaire et sur une transformation de ses dynamiques dominées par les logiques néo-libérales que promeut l'Etat.

1 – le XIX^{ème} siècle, naissance et reconnaissance.

le XIX^{ème} siècle est, à grands traits, celui où les bases sont posées :

- Un capitalisme industriel s'impose où la force de travail est entièrement soumise aux exigences du capital,
- l'Etat façonné par deux empires se « républicanise » avec les lois de libertés de la fin du XIX^{ème} et les embryons d'une protection sociale institutionnalisée apparaissent: assurance maladie (1883), accidents du travail (1884), assurance vieillesse invalidité (1889).
- de nombreuses « associations ouvrières » sans statut juridique se créent en réaction à la violence du capitalisme et aux objectifs multiples: sociétés de secours mutuel, coopératives de crédit, de consommation, associations ouvrières de production, d'éducation populaire (ex. ligue de l'enseignement créée en 1866 par Jean Macé).

Interdites à la Révolution (il ne saurait y avoir d'intermédiaire entre les citoyens et la nation que représente l'Etat), ces initiatives bénéficient d'une totale liberté sous la très éphémère deuxième République, sont tolérées et sous contrôle sous le Second Empire et enfin reçoivent un soutien majeur sous la troisième République qui crée le statut des mutuelles (1898), des associations (1901) et de coopératives.

Ainsi, à la fin du XIXème, les fondements de l'économie sociale et de l'Etat régulateur sont posés. En 1898, on dénombre ainsi 12 000 sociétés de secours mutuel.

Un second temps peut advenir : l'extension, avec le Front populaire, des droits des travailleurs (semaine de 40 h, congés payés, déploiement des conventions collectives) favorise le développement des associations d'éducation populaire (Jean Zay), de tourisme social, de sport, culturelles,...

En 1908, on compte 5 000 associations et le double en 1937 ; les caisses de crédit agricole, mutuel et coopératif sont créées, la mutualité regroupe (loi de 1930 sur les assurances sociales) les sociétés de secours mutuel et de nombreuses coopératives, principalement de consommation étaient nées.

En bref, le XIXème siècle a fourni le cadre et le Front populaire, les moyens d'un premier développement de l'économie sociale en parallèle de la croissance de l'économie capitaliste avec, en regard, la « républicanisation » de l'État et la construction des premières solidarités institutionnelles.

2 – Les trente Glorieuses : coopération et instrumentalisation

Toute autre est la réalité de l'après-guerre marquée par le programme du CNR et la conférence de Philadelphie, tirant les leçons de la période antérieure.

Les Trente Glorieuses reposent sur une régulation dominée par l'Etat, sur un « rapport salarial » basé sur le compromis passé, sous son égide, entre patronat et syndicats pour un partage stable de la valeur ajoutée, une augmentation régulière du niveau de vie des salariés, confortant un individualisme consumériste.

Cette régulation s'appuie sur la montée en puissance de l'Etat et de relations de coopération avec l'économie sociale, partie prenante de cet Etat social, relations qui n'excluent pas certaines mises en concurrence.

L'exemple le plus symptomatique est celui de la Sécurité sociale obligatoire qui heurte de plein fouet les mutuelles – partisans de la libre adhésion. Mais une complémentarité s'organise : les mutuelles participent à sa gouvernance jusqu'à la réforme de 1967, prennent en charge le ticket modérateur et des prestations non couvertes par le régime général. La possibilité de déléguer sa gestion à des mutuelles a été saisie, jusque récemment, s'agissant de la fonction publique et des étudiants. En même temps, comme le disait l'actuel Président de la République quand il faisait semblant de ne pas être de droite, ce champ de la complémentaire santé est ouvert aux institutions de prévoyance, elles aussi non lucratives.

Par ailleurs, profitant de l'augmentation du pouvoir d'achat, une nouvelle catégorie de mutuelles, mutuelles d'assurance sur une base affinitaire (Maif, Macif, Matmut,...), prend son essor suscitant des débats au sein du mouvement mutualiste sur ce qu'est la « vraie » mutualité.

Parallèlement, des pans entiers de l'action sociale – famille, handicap, social, sport, éducation, ... - sont gérés par les associations, devenues prestataires de cet Etat social et des collectivités locales, regroupées dans de grandes fédérations, UNAF (créée en 1945), UNIOPSS (1947) ou FNARS (1956), instituées interlocutrices de l'Etat.

Enfin, la coopération évolue : si les scop restent ce qu'elles ont toujours été, chargées d'un fort symbolisme mais économiquement marginales, la coopération de consommation disparaît quasi totalement, la coopération agricole secondée par le Crédit agricole, lui-même coopératif, modernisent et assujettissent la paysannerie au complexe agro-industriel, la coopération bancaire profite de l'augmentation du pouvoir d'achat générale, la coopération de commerçants (Leclerc, système U,...) se concentre et prend une place notable dans la consommation industrielle de masse...

Cette période, vue comme un âge d'or de l'ES prend fin avec la crise de 1973.

3 - du compromis salarial à la valeur actionnariale : banalisation et financiarisation

Cette crise remet en cause la régulation nationale et transforme progressivement l'Ess. Au compromis salarial fordiste, succède le principe de la « valeur actionnariale », autrement dit, la primauté à la financiarisation et à la politique de l'offre en matière économique, à la régulation du social par le marché qu'organise l'État, lui-même succombant au new public management, à cette gouvernance par les nombres (Alain Supiot) qui envahit toutes les sphères de la société.

Il en résulte, pour l'Ess, la création de nouvelles structures juridiques d'une part, la diffusion des logiques de « performance » et consécutivement de la mesure des impacts d'autre part.

C'est surtout notable après l'épisode keynésien de 1981 à 1983, même si une première manifestation de la polarisation vers l'économie apparaît avec la création de l'insertion par l'économie (IAE), à la fin des années 70.

Innovante socialement, répondant à l'apparition d'un chômage structurel de masse, notamment des jeunes, portée par des travailleurs sociaux, l'IAE introduit de premières ruptures au cœur de l'ES. En effet, elle repose, en partie, sur les statuts d'entreprises commerciales, s'inscrit d'emblée sur le marché et est accusée de contribuer à l'exploitation de jeunes en difficultés en proposant des « sous-emplois », peu qualifiés profitant, in fine, aux entreprises lucratives. Au terme de débats très vifs, l'IAE est reconnue partie intégrante de l'économie sociale et désormais solidaire et est embarquée dans la gestion quantitative du chômage.

D'autres structures suivront inscrivant l'ESS dans cette logique néo-libérale privilégiant le rapport au marché :

* c'est l'institution en 1987 des fondations bénéficiant d'une aide fiscale (4ème famille de l'Ess). On en compterait plus de 7400 (fondations pour la recherche, universitaire, hospitalières... fonds de dotation,...) dont 750 fondations d'entreprises qui financent des projets non lucratifs, d'intérêt général, souvent en lien avec leur objet social et leur ancrage territorial, qui devient un outil de leur acceptabilité locale et sociale. En 2021, l'ensemble de ces structures a mobilisé 14 Mds€.

*c'est l'apparition, dans les années 2000, grâce là-aussi à une politique fiscale favorable et sur l'initiative de militants d'une finance alternative (CIGALES, ...) d'une finance solidaire. Celle-ci prend son essor, favorisée par plusieurs lois en élargissant progressivement le champ (épargne salariale – avec le soutien des syndicats salariés-, épargne bancaire, assurance vie) grâce aux sociétés de gestion des banques qui en sont les principaux acteurs. Ses apports à l'ESS s'élèvent, en stock, à 30 Mds € - 0,5 % de l'épargne des français-.

* C'est, enfin, la création des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), en 2002, qui tentent de concilier mobilisation de financements privés, statut coopératif, au service d'intérêts collectifs et d'utilité sociale définis grâce à l'obligation d'un multi-sociétariat (producteurs, bénéficiaires et contributeurs) dans le respect des principes de démocratie et de lucrativité limitée et encadrée. En bref, leur pari est de mettre des financements privés au service de l'intérêt général. Elles seraient 1400 (contre 4100 scop) et la moitié d'entre elles compterait une ou plusieurs collectivités locales dans leur gouvernance.

*Dernier avatar, ce sera la naissance des entreprises commerciales de l'ESS, portée par de nouvelles générations d'entrepreneurs, dits « entrepreneurs sociaux », souvent individuels et issus d'école de commerce, revendiquant concilier innovation sociale, d'une part, performances sociale et économique d'autre part! Elles seraient 4500.

Au-delà de ces innovations statutaires, auxquelles il faut ajouter, en 2001 par transposition d'une directive européenne, la banalisation de la mutualité de santé, ce qui marque cette période est la croyance en la force régulatrice du marché qui se traduit par deux mouvements convergents qui affectent l'ESS:

- * le redéploiement du rôle social de l'État et la transformation de ses modes d'action sous l'impulsion du new public management. Ce redéploiement conduit à une « banalisation » de l'ESS par la généralisation de la mise en concurrence de ses structures par les financeurs publics (État et collectivités locales), via des appels à projet et par la mise en place de politiques de l'offre par l'accent mis sur les politiques fiscales (exemples les services à la personne, l'hébergement des personnes âgées -ORPEA créé en 1989 -, la petite enfance,...) indépendamment du statut des prestataires.

- * la montée en puissance des logiques de gestion des risques, de rentabilité et de performance portée par les financements de nature privée, y compris solidaire. Le mot d'ordre est à la performance et la performance, cela se mesure ! on assiste à la multiplication des mesures d'impact dont l'avis, agence d'ingénierie sociale, note qu'elles sont plus souvent mises en place à la demande des financeurs qu'outil de pilotage stratégique de la gouvernance, point sur lequel il conviendra de revenir en conclusion.

Ce qui entraîne le biais majeur d'affecter la qualité des projets et de privilégier ceux pour lesquels des indicateurs quantitatifs sont facilement calculables, laissant de côté les sujets les plus complexes.

Une innovation est symptomatique de ces évolutions : les contrats à impact social, créés avec le soutien du Mouvement des entrepreneurs sociaux, du centre des fonds et fondations, de la fédération des financeurs solidaires et du Crédit coopératif.

inspirés de « la big society » et destinés à financer l'innovation sociale et son changement d'échelle, ces contrats mobilisent quatre parties prenantes : une structure de l'ESS, un investisseur, l'État et un évaluateur indépendant. Ils reposent sur l'idée que l'innovation sociale, comme toute innovation, comporte un risque et que les acteurs à même de le mesurer et assumer sont les financiers, l'État devenant garant des conditions du contrat (choix des priorités, validation des projets, choix des évaluateurs, ...) et payeur en dernier ressort, au bénéfice supposé des finances publiques et d'une rationalisation des dépenses sociales.

Le schéma est le suivant : l'État lance des appels à manifestation d'intérêt sur des problématiques, à charge pour les autres parties de proposer un contrat y répondant en termes d'objectifs, de moyens, d'indicateurs d'impacts, de coûts évités pour l'État, de « prime de risque » pour les investisseurs (fixée entre 6 et 8 %).

Au terme du contrat, le financier est remboursé de son investissement majoré de la prime calculée par l'évaluateur en fonction du degré d'atteinte des objectifs et des coûts évités par la puissance publique, ces derniers, censément supérieurs à la rémunération versée. En cas d'échec, le financier perd sa mise.

Un appel à projet, très large, a été lancé en 2016 puis un second sur l'économie circulaire. Fin 2024, vingt-huit contrats étaient signés pour un montant total de 77 M€.

Leurs bénéficiaires sont variés : Apprentis d'Auteuil, Envie, Médecins du monde, Adie, SNC, Léo Lagrange, ... Les garants sont l'ADEME, l'ANAH, les ministères de l'Économie, de l'Emploi, du Logement et quelques conseils départementaux. La BNP (6 CIS en 2023) est très impliquée comme investisseur et « structeur ».

l'information manque pour en tirer un bilan exhaustif.

Ils présentent des aspects positifs : ils apportent des ressources pluri annuelles pour leurs bénéficiaires, en période de disette budgétaire (par ex. 5 M€ pour Envie autonomie). Pour autant, il n'exonère pas l'Etat du règlement final.

Leurs défenseurs y voient un outil du changement d'échelle de l'innovation sociale, une logique d'investissement et non de subvention, une démarche gagnant-gagnant pour les parties prenantes grâce à la

réconciliation entre les dimensions économique et sociale des activités non marchandes du social ou de l'environnement.

La réalité est moins claire. Lourdeur et coût du montage (jusqu'à trois ans de négociation, des contrats de plusieurs centaines de pages, apport sous forme obligataire, ...), conflits d'intérêt (BNP), absence de changement d'échelle ou de novation par rapport aux pratiques existantes, sont pointés. De surcroît, outre une déqualification des personnels publics, l'État est réduit à une posture passive pour des gains aléatoires puisque le surcoût de la prime pour les finances publiques pourrait être évité par un suivi rigoureux de subventions pluri annuelles.

Tous les contrats ont été, a priori, jugés réussis emportant l'idée d'une adaptation des objectifs aux exigences des financiers, ces banques qui captent la rente financière sur laquelle est fondé le régime actuel d'accumulation du capital, opérant un renversement où l'intérêt général, mesuré par des indicateurs quantitatifs, est soumis à leur validation. Une extension du domaine du profit, somme toute ... et l'antithèse de l'ambition de la SCIC !

Ce long détour illustre le changement de paradigme auquel l'ESS s'est adaptée.

Elle reste très active (un record a été atteint en 2025 avec 74 000 créations d'associations), elle a construit des démonstrateurs en taille réelle, sur tous les champs des transitions, Enercoop, Terres de liens, Biocoop, Vitamine T, l'IAE, TZCLD, Habitat et humanisme, Citiz, la liste est longue.... De plus, elle participe par ses modes de gouvernance à l'affirmation d'une démocratie sociale et économique, contrepoint à l'affaiblissement de la démocratie politique.

Il y a là, certainement, la raison de l'intérêt porté par les grandes organisations internationales – à l'heure où elles sont contestées – à travers les déclarations de l'ONU en 2023 sur le rôle de l'ESS pour l'atteinte des ODD, la proclamation, en 2025, de l'année internationale des coopératives ou les travaux de l'OIT, de l'OCDE.

Ainsi, la contribution de l'ESS à la cohésion sociale, à l'emploi, aux transitions est indéniable même si son mantra, le passage à l'échelle, reste absent.

III quelques spéculations pour être raisonnablement optimiste.

Sommes-nous à l'orée d'un nouveau mode de régulation fondé sur de nouvelles relations de subordination-coopération entre les États, libéraux-autoritaires recentrés sur leurs fonctions régaliennes et le capitalisme de plateforme, captant les flux de valeur et organisant un contrôle de grande ampleur des populations, avec en toile de fond, la lutte pour l'hégémonie mondiale de deux empires rivaux, l'un montant, l'autre déclinant ... et les menaces létales du réchauffement climatique.

Allons-nous vers un régime techno-autoritaire et rétro-futuriste (Asma Mhalla) dont les formes iraient du « crédit social » en Chine à l'atomisation du corps social en micro-sociétés identitaires numériques d'un Occident vassalisé par l'un ou l'autre empire ?

Il n'existe pas de réponse définitive à ces interrogations mais quelques signaux faibles sont visibles, signes que l'on peut difficilement ignorer les impacts de l'activité humaine sur son écosystème social et environnemental où l'ESS joue son rôle mais est, c'est heureux, débordée.

* au niveau macroéconomique, on a eu, en 2000, les travaux de Viveret (Reconsidérer la richesse) et en 2008 ceux de Stiglitz, Sen et Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social commandés par Sarkozy

Plus opératoire, des indicateurs du bien-être orientent les politiques publiques et le budget de l'Etat en Finlande et en Nouvelle Zélande, le Bhoutan a créé son indicateur du Bonheur national brut et l'Onu, l'indicateur composite de développement humain.

Cela dit, ces démarches n'empêchent pas la Finlande d'être dirigée par un gouvernement où le parti d'extrême droite des Finlandais joue un rôle majeur ni le Bhoutan d'opprimer ses minorités chinoises !

* au niveau micro économique, des entreprises lucratives s'essaient à la comptabilité de double matérialité, intégrant dans leur comptabilité et dans leurs coûts de production, les impacts de leur activité sur leur écosystème (environnemental - émissions de GES, utilisation des ressources naturelles, biodiversité -, social - conditions de travail, droits de l'homme - et de gouvernance - éthique des affaires) conformément à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en dépit des reculs organisés sous la pression de lobbies industriels, la compétitivité remplaçant la durabilité. A quoi pourraient être ajoutées les plus de 4200 « entreprises à mission » intégrant une « raison d'être » dans leur objet social.

Pour l'ESS, la pratique, fréquente, des mesures d'impacts, offre l'opportunité d'aller plus loin, de s'émanciper de démarches subies et de déplacer le regard sur la valeur intégrant des éléments quantitatifs et qualitatifs de ce qui doit être compté. Les exemples sont nombreux, la littérature abondante et l'ESS dispose d'une réelle expertise, habituée qu'elle est à identifier les impacts de son activité. Dans ce cadre, la valeur « n'est pas la mise en équivalence abstraite de toutes les activités, mais la reconnaissance de la part prise par chacune des parties prenantes à un bien commun déterminé » (Yannick Blanc in « ESS et création de valeur » le labo ESS, Fonda, Avise) ; autrement dit une « valeur territorialement située » prenant en compte des enjeux collectifs, quantitatifs comme qualitatifs !

* au niveau méso-économique, les initiatives de co-construction de politiques locales se multiplient. Ces démarches tempèrent la priorité à la quête du profit par la prise en compte des intérêts des diverses parties prenantes et des impacts de l'activité économique sur le territoire : les PTCE, les différents plans locaux (alimentaires, eau...), les SCIC et leur multi sociétariat, déjà citées, les monnaies locales au nombre de 80 (pour une masse monétaire de 7,3 m € rapportés à une masse monétaire nationale de 1636 Mds €) favorisant les circuits courts et la relocalisation de l'économie montrent la voie.

Ainsi, des formes de démocratie économique locale, tempérant la recherche du profit ou interrogeant la notion de valeur, s'installent, dans des territoires paraissant de plus en plus des espaces de régulation spécifique.

Ces signaux faibles posent de multiples questions:

Formeront-ils système ? s'agit-il d'embryons de nouvelles institutions et pour quelles articulations avec le mode de production capitaliste ?

Un tel changement de paradigme de définition de la valeur serait-il de nature à faire advenir un nouveau mode de régulation du capitalisme, dans la mesure où « compter ce qui compte », c'est construire une représentation de la réalité ? La valeur peut-elle s'exprimer autrement que dans un prix ? Est-ce de nature à contrer ce techno-totalitarisme déjà évoqué ? reconnaître une valeur, un prix (?) à la nature, aux effets sociaux induits de l'activité économique, n'est-ce pas devoir repenser les Lumières et l'homme, partie intégrante de son environnement, non plus dominateur mais en « symbiose » avec lui.

Déplacer le regard sur la valeur conduit-il à une société du prendre soin ? Cette conception conduirait-elle à la conversion en une économie des besoins ou sera-t-elle l'avènement du règne de la gouvernance par les nombres, où tout serait mesuré ?

Si elle s'exprime dans un prix et s'échange grâce à la monnaie, quels seront ses processus de création, alors qu'aujourd'hui, cette dernière est créée par les banques ?

Une autre conception de la valeur doit-elle s'accompagner de la décroissance ?

Si la valeur est le résultat d'une coconstruction démocratique, notamment dans les territoires, y a-t-il une place pour les communs ? peut-on imaginer une république des communs ? Si elle est définie, située localement, faut-il et, si oui, comment assurer sa commensurabilité d'un territoire à l'autre ?

Quelle serait la place de l'ESS ? Pourrait-elle être l'instrument d'un ré-encastrement de l'économie dans la société, pour citer à nouveau Polanyi ?

En toute fin, une dernière remarque : ces signaux pour faibles qu'ils soient font appel à la raison, à la science, au dialogue à l'heure où prévaut le « bon sens » et les vérités alternatives ...

Il y a là des points d'appui pour une société plus solidaire ou à tout le moins pour réduire, en renforçant la « résilience » des territoires et modifiant le regard sur la création de valeur, les effets délétères du système dominant !!